

MOTION 3

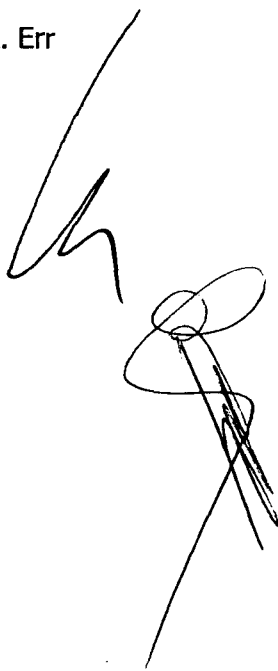
La Chambre des Députés,

- consciente du rôle-clé joué par les organisations non-gouvernementales dans l'élaboration et la réalisation de la politique de coopération luxembourgeoise,
- saluant le principe d'une assistance technique, ouverte à toutes les ONGD nécessitant un appui technique,

invite le Gouvernement

- à mettre en oeuvre le plus rapidement possible une campagne d'information et de sensibilisation auprès de toutes les ONGD, afin qu'elles soient informées de cet instrument mis à leur disposition,
- à assurer que les services soient effectivement à la disposition de toutes les ONGD sans être influencés d'une façon ou d'une autre dans ses démarches ou dans ses activités.

L. Err

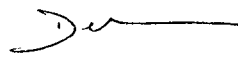


FAYAT

Bfang!

WOHLFARTG.

DELVAUX STEHRES



Jon Schenck
Fennig